

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2022 -110		
Séance plénière du 30 novembre 2021 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Liste rouge des Odonates du Grand Est	Vote : Favorable

Contexte

La réalisation des listes rouges d'espèces menacées à l'échelle d'un territoire permet de disposer d'une vision globale et précise des enjeux de conservation des espèces. Les listes rouges constituent des documents de référence pour orienter les politiques de préservation de la biodiversité, suivre son évolution et sensibiliser sur l'urgence et l'étendue des menaces.

C'est pourquoi un vaste programme d'élaboration des listes rouges pour le Grand Est a démarré en 2020. Coordonné par Odonat Grand Est pour la faune ce programme mobilise largement les experts régionaux des différents groupes taxonomiques.

En ce qui concerne les Odonates, l'élaboration de la liste rouge a été animée par le responsable du groupe OPIE – Odonates pour la Champagne Ardenne, le coordinateur du plan régional Odonates pour la Lorraine et le coordinateur de l'atlas régional des Odonates d'Alsace.

La démarche a consisté à établir dans un premier temps la liste de référence des espèces observées de tout temps en Grand Est et à identifier dans cette liste les espèces évaluables selon la méthodologie de l'UICN. Un ensemble d'analyses cartographiques et statistiques ont été effectuées en mobilisant 186 000 données de diverses sources régionales. Un comité d'évaluation composé de 10 experts régionaux a statué sur la catégorisation de chaque espèce sur la base d'un travail de pré-analyse à partir de calculs automatisés des zones d'occurrence et des zones d'occupation des espèces, de leur rareté spatiale et de l'évolution du taux d'observations et du taux de mailles occupées.

Sur les 72 taxons évalués, 69 ont été catégorisés avec 15 taxons inscrits en liste rouge, soit 22 % des taxons catégorisés.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la démarche mise en œuvre et les résultats de la Liste rouge des Odonates du Grand Est.

Supports de réflexion

- OPIE-Odonates, Société Lorraine d'Entomologie, IMAGO et ODONAT Grand Est, 2021, Liste de référence et liste rouge des Odonates en région Grand Est, 15 p. + Annexes cartographiques + Annexes fiches espèces + Annexes statistiques
- OPIE-Odonates, Société Lorraine d'Entomologie, IMAGO et ODONAT Grand Est, 2021, Tableaux des liste de référence et liste rouge
- Présentation en séance plénière par Raynald Moratin, ODONAT Grand Est

- Rapport de Christophe Courte et Julian Pichenot, membres du CSRPN

Analyse

Le CSRPN tient à saluer l'énorme travail de compilation, de synthèse, de cartographie et d'analyse des données. Toute l'information nécessaire aux choix des statuts retenus et à l'argumentation des critères justifiant ces choix est disponible. La qualité graphique des documents soumis est également à souligner.

L'évaluation s'appuie de fait sur une solide information scientifique couplée à l'utilisation d'outils statistiques destinés à quantifier objectivement les tendances de régression des populations sur la période récente (2010-2020).

La méthodologie d'évaluation est issue d'un processus de concertation et repose sur la contribution de naturalistes et scientifiques dans une démarche partenariale et collégiale.

Toutes les étapes de la démarche d'élaboration d'une liste rouge régionale, telles que préconisées (UICN France, 2018) sont ainsi respectées.

L'utilisation du critère A est correctement documentée, pertinente et cohérente. La régression est quantifiée sur la période récente et les taux de régressions calculés sont retenus uniquement lorsque le jeu de données est suffisamment représentatif et conforté par le collège des experts. L'utilisation des autres critères et conditions est également pertinente et justifie les statuts de menace retenus.

Néanmoins, pour un certain nombre d'espèces en dessous des seuils théoriques, le fait de ne considérer qu'une seule condition du critère B (1 et/ou 2) - la fragmentation sévère - évite un classement en espèce menacée mais aboutit seulement à un classement en espèce quasi menacée (NT pour *Cordulegaster bidentata*, *Boyeria irene*, *Ophiogomphus cecilia*, *Gomphus simillimus*, *Sympetrum pedemontanum*). Pour ces espèces il serait bon d'expliquer pourquoi le déclin continu de la superficie, de l'étendue, et/ou de la qualité de l'habitat ne peut être retenu et donc pourquoi ces espèces n'ont pas un statut de menace plus élevé. A l'inverse, pour une espèce comme *Somatochlora flavomaculata*, la fragmentation sévère n'est pas retenue, malgré un « habitat peu commun et sensible ». Aussi, il serait intéressant de savoir, dans quelle mesure ce lot d'espèces est concerné ou non par la fragmentation sévère et pourquoi.

A noter que la phase de progression de *Leucorrhinia caudalis* est attribuée à la période 2000-2010. Cette dynamique d'expansion s'est surtout vérifiée dans la décennie suivante entre 2010-2020.

A l'analyse sommaire des cartes des zones d'occupation (AOO) et des zones d'occurrence (EOO) pour quelques espèces rares ou localisées, il semble que le jeu de données soit incomplet (partie Lorraine) en comparaison avec celui utilisé pour l'atlas préliminaire Grand-est de décembre 2019.

Enfin, concernant l'approche complémentaire par unités naturelles, l'évaluation infra-régionale est celle qui doit procéder à l'évaluation globale à l'échelle Grand-Est. Chercher à pondérer dans un second temps les statuts de menaces dans les différentes unités naturelles (certaines étant d'ailleurs oubliées : Plateau de Haute-Saône) est un exercice peu utile et peu logique avec la démarche d'ensemble. L'exemple de *Somatochlora flavomaculata* est à ce titre assez parlant, avec une évaluation infrarégionale qui ne semble pas cohérente avec l'évaluation Grand-Est quand l'espèce accuse une répartition très fragmentée et une régression (des effectifs, des localités, des biotopes) sur une grande majorité du territoire.

Avis du CSRPN

Le CSRPN donne un **avis favorable** à la liste rouge des Odonates du Grand Est.

Recommandations

- Préciser dans le document d'accompagnement les points méthodologiques liés au modèle statistique et leurs limites (lister *a minima* les espèces pour lesquelles les régressions calculées ont été retenues car considérées comme étant suffisamment robustes) ;
- Etudier l'origine possible des différences entre les jeux de données (atlas préliminaire versus cartes des AOO/EOO) pour d'éventuels projets ultérieurs ;
- Communiquer le plus largement possible la liste rouge Grand Est par le biais de supports adaptés ;
- Pour une meilleure lisibilité de l'outil liste rouge, éviter la diffusion du tableau d'évaluation infrarégionale sans explication sur son articulation avec les résultats de la liste rouge Grand Est. Veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre ce qui est labellisé UICN et des informations complémentaires ;
- En raison de la forte dégradation des zones humides et des milieux aquatiques, il serait souhaitable que la liste rouge des Odonates soit révisée et mise à jour régulièrement. Une actualisation périodique tous les 10 ans est recommandée.

Fait le 7 avril 2022
Le président du CSRPN



Serge Muller